



L'item prédicat : une notion revisitée ?

Claudine Salinas-Kahloul

SyPraL UR22ES09 /Université de Gabès, Tunisie

claudinekahloul@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0005-6280-3321>

Reçu le 30-08-2024 / Évalué le 10-09-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé

S'agissant d'*unité linguistique*, notre intérêt porte sur la phrase. Selon Harris (1970, 1976), le prédicat peut être un verbe, un nom ou un adjectif. En cas de prédicat non-verbal, le verbe de la phrase ne joue que le rôle d'un actualisateur externe. C'est un simple outil grammatical. Nous stipulons que les propriétés syntactico-sémantiques octroyées au prédicat présentent une similitude quelle que soit la catégorie syntaxique de celui-ci. Qu'il s'agisse d'un verbe, d'un nom et/ou d'un adjectif morphologiquement apparenté, la similitude sémantique ne cesse d'être associée à une similitude syntaxique. Nous tenterons de démontrer cette convergence syntactico-sémantique de l'unité prédictive à travers quelques exemples de prédicats de sentiment. Notre observation prendra appui sur un corpus lexicographique, *Les verbes français* (Dubois, Dubois-Charlier, 1994) que l'on confrontera à un corpus textuel tiré de *Frantext*.

Mots-clés : prédicat, sentiment, verbe, nom, adjectif

A predicate item: a revisited notion ?

Abstract

As a linguistic unit, we're interested in the sentence. According to Harris (1970, 1976), the predicate can be a verb, a noun or an adjective. In the case of a non-verbal predicate, the verb in the sentence only plays the role of an external actualizer. It's a simple grammatical tool. We stipulate that the syntactic-semantic properties granted to the predicate present a similarity whatever its syntactic category. Whether it's a morphologically related verb, noun and/or adjective, semantic similarity is always associated with syntactic similarity. We will attempt to demonstrate this syntactic-semantic convergence of the predicative unit through a few examples of feeling predicates. Our observation will be based on a lexicographical corpus, *Les verbes français* (Dubois and Dubois-Charlier, 1994), which we will compare with a textual corpus drawn from *Frantext*.

Keywords: predicate, sentiment, verb, noun, adjective

Introduction

Cette étude s'inscrit dans la lignée des travaux de Harris (1970) sur la prédication, de M. Gross (1975) qui applique sa théorie au français, de G. Gross (1984, 1994) qui développe des études sur les verbes supports et les classes d'objets et Dubois et Dubois-Charlier (1994) qui la développe en y ajoutant une dimension sémantique à travers plusieurs dictionnaires électroniques dont *Les verbes français* (dorénavant *LVF*) sur lequel nous prendrons appui.

Étudier la prédication suppose montrer le lien existant entre le prédicat et ses arguments (Lauwers *et al.*, 2021), mais aussi entre la sémantique et la syntaxe (Novakova, Guentchéva, 2008). Par exemple, il semble difficile de mettre en exergue la polysémie d'un prédicat en ignorant ses propriétés syntaxiques ou de souligner la polysémie nominale sans insister sur la construction du nom avec le verbe support appropriés (Grezka, 2022).

Nous posons qu'un prédicat forme une unité linguistique, de nature plus sémantique, qui peut être mise en évidence par des catégories syntaxiques différentes. Le plus souvent il prend la forme d'un verbe, mais nous verrons également, que selon Harris (1970), il peut être un nom ou un adjectif. Par conséquent, nous montrerons qu'un ensemble de propriétés, caractéristiques de certains verbes prédicatifs, sont préservées malgré le changement de catégories syntaxiques. Pour cela, nous partirons de deux types de corpus. Le premier est un corpus lexicographique, plus exactement un lexique grammairal traitant de la classification sémantique des verbes français, élaboré par Dubois et Dubois-Charlier qui a permis d'obtenir des classes sémantiques grâce à des schèmes syntaxiques similaires. Une des propriétés retenues par les auteurs est la dérivation. Nous nous focaliserons sur quelques emplois verbaux de la classe P, classe regroupant les verbes psychologiques pour valider notre hypothèse. Le second, constitué essentiellement de textes littéraires, est tiré de la base de données *Frantext*. Nous aurons recours parfois à des phrases attestées tirées d'internet (par l'intermédiaire du moteur de recherche *Google*), lorsque le corpus tiré de *Frantext* présente des insuffisances.

Dans une première partie, nous présenterons la notion de prédicat qui peut former une unité phrastique. Dans une deuxième partie, nous relèverons les propriétés syntactico-sémantiques des deux verbes qui

appartiennent à la même sous-classe de *LVF*, *agrée* et *désagrée* et nous prolongerons notre étude aux noms morphologiquement apparentés : *agrément* et *désagrément*. Dans une troisième partie, nous étudierons la polysémie du verbe *regretter*, de son dérivé nominal, *regret* et des adjectifs morphologiquement apparentés : *regretté* et *regrettable*. Et pour finir, nous nous interrogerons sur le problème posé par l'identification du prédicat dans une expression comme *rougir de honte* ou son dérivé adjectival *rouge de honte*. Doit-on considérer que le prédicat est verbal, *rougir*, accompagné d'un circonstant causal, *de honte*, ou que le prédicat est nominal, *honte*, actualisé par un verbe support d'intensité, *rougir* ?

1. Le prédicat

Lorsqu'on analyse une phrase, on peut associer à chaque constituant des appellations différentes selon que l'on s'intéresse à leur nature, à leur fonction syntaxique ou à leur rôle sémantique.

(1) Pierre aime passionnément Marie.

De fait, dans (1), si l'on considère la nature des constituants, *Pierre* et *Marie* appartiennent à la catégorie des « noms » alors que *aime* est un « verbe » et *passionnément* un « adverbe ». Si l'on analyse les fonctions syntaxiques, *Pierre* est le « sujet » du verbe *aime*, *Marie* son « complément d'objet » et *passionnément* un « circonstant ». Mais on peut également s'intéresser aux rôles sémantiques de ces constituants et dans ce cas *Pierre* est l'expérienceur, ou l'humain affecté, *Marie* l'objet du sentiment et, *passionnément* un modifieur d'intensité de ce qu'exprime le verbe. Traditionnellement, on n'attribue pas de fonction syntaxique au verbe puisqu'il est le « noyau organisateur » de la structure de la phrase. Sémantiquement, il recevra l'appellation de « prédicat » qui indique « ce que l'on dit à propos du thème ou sujet ». Mais cette définition sémantique reste vague ; il est plus pertinent, selon le principe structuraliste qui associe la forme et le sens, d'associer le prédicat, élément organisateur de la phrase, à son ou ses arguments. De ce fait, on se focalise davantage sur la sous-catégorisation et sur la sélection de son sujet et de ses compléments

éventuels. En somme, le prédicat détermine ses actants (syntaxiques) et ses arguments (sémantiques) :

La notion de prédicat sémantique permet de distinguer deux classes de sens lexicaux, ou sémantèmes : 1) les prédicats, qui tous dénotent des faits, au sens le plus large (événements, actions, activités, états, caractéristiques, relations, etc.) et 2) les noms sémantiques, qui dénotent des entités au sens large (êtres vivants, objets physiques, substances, etc.) (Melčuk, Polguère, 2008 : 99).

Harris, dans sa grammaire distributionnelle et transformationnelle, considère qu'on ne peut étudier une unité sans co(n)texte. En effet, une phrase élémentaire permet d'associer minimalement un opérateur (qui correspond au terme « prédicat » en Europe) et un argument. La structure phrastique met donc en relation le prédicat et son ou ses arguments. Harris (1970) étend le statut de « prédicat » non seulement au verbe mais également à d'autres catégories syntaxiques comme le nom ou l'adjectif :

(2) Pierre rit.

(3) Pierre a éclaté de rire.

(4) Pierre est rieur.

De fait, le prédicat prend des formes différentes dans ces phrases qui sont proches sémantiquement : le verbe *rire* dans (1), le nom *rire* dans (2) et l'adjectif *rieur* dans (3). Ces prédicats sont accompagnés du même argument *Pierre*. D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas (1998) l'expliquent :

Harris innove par un autre principe : ce noyau /prédicatif/ ne s'identifie pas à une seule catégorie morphologique, il est au contraire susceptible de réalisations multiples - non seulement sous forme de verbes, mais aussi sous formes d'adjectifs :

MORTEL (x) : x est mortel

CONTENT (x, y) : x est content de y

ou de substantifs prédictifs, que ceux-ci soient associés à des verbes (rêver / rêve) ou des adjectifs (bon / bonté), ou qu'ils soient autonomes (aversion) :

REVE (x) x fait un rêve (= x rêve)

BONTE (x) x est d'une grande bonté (= x est très bon)

AVERSION (x, y) x a de l'aversion pour y.

Quelle que soit la catégorie syntaxique du prédicat, la phrase ne peut être acceptable que si elle contient un actualisateur. En d'autres termes, c'est un morphème grammatical qui porte des indications de personne, de temps et d'aspect. Lorsque le prédicat est verbal, l'actualisateur est interne au verbe alors que lorsqu'il est nominal ou adjectival, il est externe et prend la forme d'un verbe qu'on appelle verbe support (Vsup) comme dans la citation de D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas (1998) où les verbes supports sont *faire* pour *rêve*, *être* pour *bonté* ou *avoir* pour *aversion*.

2. Agréer - agrément / désagréer - désagrément dans *Les verbes français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier (LVF)

Notre étude se fonde sur un corpus lexicographique constituant un dictionnaire électronique, intitulé *Les Verbes français*, élaboré par Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier. Ce lexique-grammaire est le résultat d'une classification de 12 310 verbes français, soit 25 610 entrées verbales. Dans la version abrégée de *LVF*, chaque entrée verbale est associée à quatre informations : l'opérateur, le sens (expliqué par un synonyme, un parasynonyme ou une définition selon le cas), une ou plusieurs phrases venant illustrer le sens et la construction syntaxique du verbe et une mention de la dérivation (si dérivation il y a). L'objectif des auteurs est d'obtenir des classes sémantiques à partir de critères syntaxiques dans le cadre d'une théorie de l'objet qui voit l'identité de l'unité linguistique dans l'association entre la forme et le sens : seule la forme est matérialisable, donc observable et manipulable, l'accession au sens se fait par la forme :

La classification syntaxique des verbes français repose sur l'hypothèse qu'il y a adéquation entre les schèmes syntaxiques de la langue et l'interprétation sémantique qu'en font les locuteurs de cette langue : à la différence syntaxique entre venir à Paris et venir de Paris correspond une différence sémantique entre la destination et l'origine. (Dubois, Dubois-Charlier, 1994 : III).

Les auteurs ont choisi un certain nombre de propriétés syntaxiques, distributionnelles et transformationnelles pour former différentes classes

sémantiques comme celles contenant les verbes de communication, les verbes de don ou privation, les verbes locatifs, les verbes psychologiques, ...

Nous centrerons notre démonstration sur les verbes de sentiment (dorénavant Vsent) appartenant à la classe des verbes psychologiques. Pour certaines entrées verbales, un nom morphologiquement apparenté peut lui être associé, mais ce n'est pas toujours le cas. Prenons l'exemple de la sous-classe P2b, que Salinas (2016) a nommé « classe d'agrément ou désagrément ». Cette sous-classe contient 18 emplois dont les verbes *agrérer* 02 (synonyme de *plaire*), *désagrérer* 01 (synonyme de *déplaire*). Ces deux emplois sont transitifs indirects et leur sujet est soit un nom non-animé soit une phrase. Seuls *agrérer* et *désagrérer* ont, toujours selon les auteurs, un dérivé nominal : *agrément* et *désagrément*.

2.1. Prédicat et argument(s)

La première étape est de montrer l'équivalence entre l'emploi verbal et l'emploi nominal. Pour comprendre le choix des auteurs de mentionner un nom morphologiquement apparenté ou non, il suffit de recourir à un Vsup. Corollairement, il ressort que pour le nom *agrément* se présentent plusieurs possibilités selon l'ordre des arguments. En effet, l'emploi d'*agrérer* 02 est considéré comme causatif par Dubois et Dubois-Charlier.

(5) Cette proposition agréée au ministre.

Agrérer sous-catégorise deux arguments nominaux, comme nous pouvons le voir dans l'exemple (5) tiré de LVF. L'argument en position sujet est un nom non-animé, désignant la cause du sentiment, alors que celui en position d'objet indirect est un nom humain et représente l'expérimenteur. On peut le schématiser de la manière suivante :

Nnon-animé < cause du sentiment > *agréée* à Nhum < expérimenteur >

(5a) Cette proposition cause de l'agrément au ministre. (Vsup *causer*)

(5b) Cette proposition procure de l'agrément au ministre. (Vsup *procurer*)

(5c) Cette proposition suscite de l'agrément au ministre. (Vsup *susciter*)

Lorsqu'on transforme le verbe prédicatif en un nom accompagné d'un verbe support, le choix du verbe support va déterminer l'ordre des arguments. En effet, le verbe *agréer* étant classé dans *LVF* comme un verbe causatif, des verbes supports comme *causer* (en 5a), *procurer* ou *susciter* vont placer l'argument cause du sentiment en position sujet et l'expérienceur reste en position d'objet indirect et est placé après la préposition *à*, comme pour le prédicat verbal :

Nnon-animé < cause du sentiment > (*cause, procure, suscite*) de l'agrément à Nhum
< expérienceur >

Les exemples (6) et (7) tirés de *Frantext* le confirment.

(6) L'armistice ne me causa ni surprise, ni agrément. (Sartre, *Carnets de la drôle de guerre : septembre 1939 - mars 1940*, 1983)

(7) Aussi longtemps que j'ai été enfant naturel, j'ai vu assidûment mon inspirateur, et cela m'a procuré trois mois d'agrément. (Ollivier, *L'Orphelin de mer*, 1982)

Quant à *désagrément*, le *TLFi* donne deux sens : « sentiment désagréable causé par un événement fâcheux » et « chose qui cause du déplaisir, sujet de contrariété ». En d'autres termes, d'un côté nous avons le sentiment synonyme de déplaisir, celui qui correspond à l'emploi qui nous intéresse ici et nous avons d'un autre côté la chose qui va provoquer ce sentiment négatif de déplaisir. Il y aurait probablement deux lexèmes, mais seul celui désignant le sentiment aurait un correspondant verbal. De fait, le choix du déterminant permet de séparer les interprétations de *désagrément* :

(8) Cette proposition cause le désagrément du ministre.

(9) Cette proposition cause du désagrément au ministre.

(10) Cette proposition cause un désagrément au ministre

Dans ces trois énoncés, combinant le verbe support *causer* et le nom *désagrément*, le déterminant s'avère être différent. En effet, lorsque *désagrément* est accompagné d'un article défini (8), l'expérienceur, ici

ministre, est précédé de la préposition *de*. Pour les deux autres cas ((9) et (10)), on utilise la préposition *à*. Le changement de déterminant implique également une différence de sens. En effet, l'article défini et l'article partitif se construisent avec *désagrément* qui désigne un sentiment de déplaisir. En revanche, l'utilisation de l'article indéfini renvoie à *désagrément*, synonyme de « contrariété », d'« ennui » et de « difficulté ».

D'autres manipulations permettent de mettre en exergue cette différence de sens. Il est possible de modifier le nom par l'adjectif *particulier*. Seule la chose qui provoque le sentiment accepte cette expansion (13), le sentiment synonyme de déplaisir le refuse ((11) et (12)).

(11) *Cette proposition cause le désagrément particulier du ministre

(12) *Cette proposition cause du désagrément particulier au ministre

(13) Cette proposition cause un désagrément particulier au ministre.

Le choix des verbes supports permet également de souligner cette polysémie de *désagrément*. De fait, les verbes supports *causer* dans (14a), *susciter* dans (14b), *procurer* ou *donner* dans (14c), *occasionner* ou *valoir* dans (14d) véhiculent le sens causatif et sont compatibles avec le nom *désagrément*. Leur combinaison est équivalente sémantiquement au verbe prédicatif *désagréer* qui nous occupe.

(14) Cette proposition désagréee au ministre.

(14a) Cette proposition cause (du, un) désagrément au ministre. (Vsup *causer*)

(14b) Cette proposition suscite le désagrément du ministre. (Vsup *susciter*)

(14c) Cette proposition (procure, donne) du désagrément au ministre. (Vsup *procurer* ou *donner*)

(14d) Cette proposition occasionne du désagrément au ministre. (Vsup *occasionner*)

En témoignent les exemples attestés :

(15) Le désagrément, la gêne que leur causait la situation se peignait de différentes manières sur les figures des dames, mais davantage sur celles des messieurs [...] (Biancotti, *Le Pas si lent de l'amour*, 1995)

(16) **Joli, ie** [...] Qui suscite du désagrément ou est cause du mécontentement ou d'insatisfaction (www.cnrtl.fr)

(17) **Joli, ie** [...] Dont la vue procure du désagrément ou est difficilement soutenable¹.

(18) Nous restons conscients que cela occasionne du désagrément en termes de déplacement pour certaines d'entre elles et de fait pour les familles².

(19) [...] les bonheurs que j'espère et qui m'arrivent me donnent cent fois moins de plaisir que de désagrément s'ils ne m'arrivent pas. (Sartre, *Lettres au castor et à quelques autres*, vol. II (1940-1963), 1983)

Quant à *valoir* et *attirer* suivis de *désagrément*, ils se réfèrent non au sentiment mais davantage à la chose qui provoque ce sentiment de déplaisir. D'ailleurs, dans les exemples qui suivent, ces noms sont au pluriel :

(20) Pendant ce court séjour à l'hôpital de S.1, comme pendant une garde à vue, mon mutisme me valut toutes sortes de désagréments. (Rolin, *L'Organisation*, 1996)

(21) De moi, elle avait fait son page, me forçant à porter un costume d'Eton, ce qui m'attirait quelques désagréments. (Del Castillo, *La Nuit du décret*, 1981)

Les verbes supports vus jusqu'ici respectent l'ordre des arguments du prédicat verbal, mais il y a possibilité d'inverser l'ordre des arguments. Dans le corpus tiré de *Frantext*, plusieurs verbes supports ont été relevés ; toutefois *donner*, *accorder*, *délivrer* ou *attribuer un agrément* relèvent d'un emploi non psychologique d'*agrément* et donc sont exclus de notre champ d'investigation. Deux verbes supports sont retenus : *tirer* et *éprouver*.

(22) Le ministre tire un agrément de cette proposition.

(23) Le ministre éprouve de l'agrément à cette proposition.

Dans (22) et (23), *le ministre*, en position sujet, désigne l'expérimenteur, la cause, ici *cette proposition*, est en position de complément prépositionnel, introduit par la préposition *de* pour le Vsup *tirer* et la préposition *à* pour le Vsup *éprouver*. Il est à noter que le verbe *donner* est possible dans un sens psychologique de *agrément*, comme nous le montre cet exemple :

(24) L'amitié de Ninon donnait de l'agrément au séjour chez Valliquierville, mais je m'y trouvais sans cesse gênée dans l'expression de ma passion [...] (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981)

¹ www.cnrtl.fr

² <https://www.ouest-france.fr/bretagne/ploermel-56800/ploermel-une-partie-du-pole-culturel-ferme-au-public-pour-raisons-de-securite-cacbb24a-337c-11ed-8dd8-fdb9fa809eb1>

Agrément est précédé de l'article partitif. Toutefois, à la différence de l'emploi verbal retenu, le sujet est un nom psychologique.

Pour *tirer*, tous les exemples trouvés dans le corpus se construisent avec la préposition *de* et sélectionnent exclusivement le sens psychologique du prédicat nominal.

(25) Si on peut tirer quelque agrément de cet arbrisseau, ce n'est que de son feuillage³.

(26) Pourtant, il eut pu légitimement éprouver de l'agrément à cette pensée, car généralement -et je pense qu'assez peu de lecteurs iront à me contredire- une vendeuse ou un vendeur -ne soyons pas partisan, même s'il est vrai que dans notre situation il s'agit bien d'une vendeuse ; quoi que, plus rien ne semble certain en réalité dans notre histoire à cet instant...- qui sent bon, on trouverait cela agréable⁴.

Agrément, dans son sens psychologique, est combinable avec les Vsup *tirer* et *éprouver*. Il est alors massif (non-comptable), puisqu'il est accompagné d'un déterminant partitif. Avec ces Vsup, les arguments sont inversés par rapport à l'emploi verbal du prédicat qui lui correspond.

Concernant l'inversion de l'ordre des arguments pour le prédicat nominal *désagrément* dans son sens psychologique, seuls *éprouver* et *ressentir* sont employés en tant que massifs. En effet, après observation du corpus, on remarque que des verbes comme *fuir*, *esquiver*, *éviter*, *s'attirer*, *rencontrer*, *se heurter à* acceptent *désagrément* en tant que « faits désagréables » et non en tant que « sentiment ».

(27) Le ministre (fuit, évite, esquive, s'attire) le désagrément concernant cette proposition.

(28) Le ministre (rencontre, se heurte à) du désagrément concernant / avec cette proposition.

(29) Le ministre (éprouve, ressent) du désagrément en entendant cette proposition.

Dans (27) et (28), les sujets des Vsup ne peuvent être interprétés comme expérienceurs puisque nous ne sommes pas en présence d'un sentiment. Il serait plutôt synonyme de *difficulté*, *ennui*, *aléa* mais non de *déplaisir*.

Quant au verbe *éprouver*, Vsup générique des sentiments et sensations, il attribue à *désagrément* le sens de *déplaisir* :

³ <http://portail.atilf.fr/encyclopedie>

⁴ <https://monde-ecriture.com/forum/index.php?topic=39815.0>

(30) Le ressouvenir des mépris du marquis, quand, deux ans plus tôt, j'avais osé lui parler de mariage, et la mémoire des désagréments que j'avais éprouvés dans les commencements de notre commerce me remontèrent au cœur avec violence. (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981)

2.2. La nominalisation

(31) L'agrément ressenti (de par) / éprouvé (de par) / (re) tiré (de) ce flirt

(32) L'agrément du ministre à cette proposition

Dans ces deux exemples, *agrément* accepte la nominalisation. Toutefois, la deuxième phrase est ambiguë étant donné que *agrément* peut commuter avec *plaisir* (le sens d'*agréer* que nous avons retenu) dans (32a), mais aussi par *autorisation* qui renvoie aux autres sens d'*agréer* (32b).

(32a) Le plaisir du ministre à cette proposition

(32b) L'autorisation du ministre à cette proposition.

Agrément, dans le sens de *plaisir*, accepterait la nominalisation, mais l'expérienceur, ici *ministre*, devrait être précédé de la préposition *de* tandis que *à* précéderait le deuxième argument : *L'agrément de* Nhum < expérienceur > à N. Force est de constater que le corpus tiré de *Frantext* ne présente aucun exemple illustrant cette possibilité. En fait, tous les exemples recensés relèvent davantage de l'aspect juridique du verbe *agréer* et non de son acception psychologique. Quant au verbe *tirer*, les constats sont différents :

(33) ?L'agrément tiré par le ministre de cette proposition

(34) L'agrément tiré de cette proposition par le ministre

(35) *L'agrément de cette proposition par le ministre

(36) *L'agrément par le ministre de cette proposition

(37) *L'agrément du ministre de cette proposition

(38) *L'agrément de cette proposition du ministre

Il ressort de ces phrases que l'effacement du Vsup *tirer* semble inacceptable. Seules les nominalisations avec le Vsup au participe passé sont acceptées à condition, toutefois, d'inverser l'ordre des arguments et de mettre l'expérienceur en position finale.

Quant à *désagrément*, la nominalisation avec la présence du Vsup au participe passé est difficilement acceptable sauf pour *rencontré* et *éprouvé*.

(39) Le désagrément rencontré / éprouvé par le ministre face à cette proposition

(40) ?Le désagrément du ministre face à cette personne

Toutefois, *désagrément* combiné à *rencontré* est plutôt synonyme d'*ennui* et non de *déplaisir*.

(41) Bonjour @Littlechipie, nous vous présentons toutes nos excuses pour le désagrément rencontré par vos enfants ce matin sur la ligne 2⁵.

En revanche, avec *éprouvé*, seul le sens de *déplaisir* est attribué à *désagrément* :

(42) Malgré le désagrément éprouvé par cette naissance, les parents le nommèrent Samy et lui donnèrent toute leur affection⁶.

3. Le prédicat *regretter* - *regret* - *regretté* - *regrettable* dans LVF

Notre hypothèse de départ stipule qu'un prédicat peut prendre la forme de catégories syntaxiques différentes, il n'en forme pas moins une unité linguistique, sémantique et peut partager des propriétés communes qui se réalisent sous la forme d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif. Pour vérifier cette hypothèse, notre étude va se focaliser sur la polysémie du verbe *regretter*.

3.1. Le verbe *regretter* dans LVF

Dans LVF, on retrouve quatre emplois différents du verbe *regretter* où, pour les quatre, Dubois et Dubois-Charlier, dans la colonne opérateur, précisent qu'il s'agit d'un sentiment de regret («sent regret»).

(43) On regrette₀₁ un ami disparu. On est regretté de tous.

(44) On regrette₀₂ notre jeunesse, notre ancien appartement.

⁵ https://x.com/Loing_IDFM/status/1786399496206709139

⁶ <https://www.conte-moi.net/contes/enfant-serpent>

(45) On regrette₀₃ ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, cette erreur.

(46) On regrette₀₄ de vous déranger, le dérangement.

Toutefois, le sentiment de regret est ambigu car polysémique, il peut se référer en fait à deux sentiments bien différents : la nostalgie ((43) et (44)) ou la déploration (45) et (46).

Salinas (2016) a montré que lorsque le prédicat *regretter* se réfère à un sentiment de regret-nostalgie, il présente des propriétés syntaxiques et sémantiques bien différentes du regret-déploration. Le prédicat de nostalgie a deux arguments : l'un représente l'expérimenteur, en position sujet, tandis que l'autre l'objet du sentiment est en position complément : Nhum < expérimenteur > *regrette* (Nhum, Nnon-animé) < objet du sentiment >.

(47) Elle regrette un peu, parfois, le temps où elle était vraiment petite, quand elle venait juste d'arriver à la Cité, et que personne ne savait son nom [...] (Le Clézio, *Désert*, 1980)

(48) Et, même si ces rendez-vous matinaux plaisaient à Sartre (« Je vais vous regretter », m'a-t-il dit), ils le dérangent un peu. (De Beauvoir, *La cérémonie des adieux*, 1980)

L'objet du sentiment peut être un nom non-animé (*le temps* dans (47)) ou un nom humain (*vous* dans (48)). On ne peut l'effacer car sinon cela nous renvoie à un autre emploi de *regretter*, synonyme de *s'excuser* n'appartenant pas à la classe des prédicats de nostalgie. Il s'agit de *regretter* 04.

On peut souligner d'autres particularités de *regretter* (synonyme d'*être nostalgique*). En effet, Dubois et Dubois-Charlier avancent la possibilité de sous-catégoriser un nom en tant qu'objet du sentiment et attribue le complément phrastique ou l'infinitif aux autres emplois de *regretter*, synonyme de *déplorer* (*regretter* 03) ou de *s'excuser* (*regretter* 04). Pourtant, il semblerait que la transformation puisse s'appliquer à l'énoncé (43) :

(49) On regrette que notre ami (ait, soit) disparu.

(50) *On est nostalgique, a la nostalgie) que notre amie (ait, soit) disparu.

(51) On déplore que notre ami (ait, soit) disparu.

Toutefois (49) n'est en aucun cas la transformation de (43) car lorsque le complément est phrastique, *regretter* véhicule non le sentiment de nostalgie (d'où l'impossibilité de (50)) mais plutôt celui de la déploration, c'est-à-dire le regret d'un fait constaté dans notre présent (et donc équivaut à l'emploi de *regretter* O3 dans LVF) (51). D'ailleurs, le prédicat de nostalgie exclut le nom d'action en tant qu'objet du sentiment.

(52) Mon ami a disparu, (je le regrette, je regrette sa disparition).

(53) Mon ami a disparu, (*j'en ai la nostalgie, * j'ai la nostalgie de sa disparition)

En fait, dans (43), le sentiment de regret-nostalgie et l'objet du sentiment appartiennent à deux époques différentes : le regret en T_0 et l'objet en T_{-1} . *Un ami disparu* suppose obligatoirement que cet ami est perdu de vue pour l'expérienceur. L'adjectif *disparu* renforce cette nuance, et son effacement ne modifie en rien cette interprétation.

(43a) On regrette cet ami.

(43b) *On regrette cet ami (à côté de moi, présent)

Commuer *disparu* par *à côté de moi* ou *présent* est inacceptable car une contradiction apparaît entre cette appartenance de l'objet au passé, véhiculée par le verbe *regretter*, et le modifieur *à côté de moi* ou *présent* qui supposent que l'ami se situe au moment T_0 , c'est-à-dire, au moment de l'énonciation.

Des exemples de *Frantext* confirment cette non-concomitance entre le sentiment et l'objet du sentiment par la présence d'un adjectif épithète (*passée* ou *anciennes* dans (54)), par une subordonnée relative (*où elle était vraiment petite* dans (55)) ou encore par un circonstant (*pendant ces années passées loin d'eux* dans (56)) :

(54) Et je ne puis regretter ma vie passée que comme on regrette des époques très anciennes : presque en rêve. (Sartre, *Carnets de la drôle de guerre : septembre 1939-mars 1940*, 1983)

(55) Elle regrette un peu, parfois, le temps où elle était vraiment petite, quand elle venait juste d'arriver à la Cité, et que personne ne savait son nom [...] (Le Clézio, *Désert*, 1980)

(56) Pouvais-je, au reste, leur avouer que la maison, le village et la famille, que j'avais si fort regrettés pendant ces années passées loin d'eux, décevaient mon souvenir et mon attente ? (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981).

Toutefois, il n'est pas nécessaire d'explicitier cette non-concomitance car elle est tacitement véhiculée au moyen du verbe de nostalgie. De plus *regretter* suppose également que l'expérienceur a pour cette personne disparue, cette personne appartenant au passé, de l'affection, c'est-à-dire que l'objet du sentiment, présente une connotation positive pour l'expérienceur.

(43c) On regrette cette personne tant aimée.

(43d) *On regrette cette personne détestée.

En effet, *ami* étant déjà connoté positivement, on peut le commuter par un terme plus neutre comme *personne*. On remarque que, pour que le sens nostalgique soit préservé, cette personne doit appartenir au passé de l'expérienceur mais aussi qu'elle doit être appréciée de l'expérienceur. Ce qui nous permet de le commuter avec *tant aimée*, connoté positivement mais non par *détestée*, connotée négativement pour l'expérienceur.

Il en va de même lorsque l'objet n'est pas un nom humain mais un nom non-animé (44) :

(44a) *On regrette notre nouvel appartement.

(44b) *On regrette notre piteux appartement (sauf ironie)

Comme pour *regretter 01*, *regretter 02* exprime un sentiment de regret-nostalgie et cela implique que l'objet, ici *notre jeunesse* ou *notre appartement*, appartienne au passé de l'expérienceur. Ce dernier n'est plus jeune ou il ne vit plus dans cet appartement. Cette époque passée de sa jeunesse ou cet appartement dans lequel il a vécu lui rappellent de bons souvenirs et il est donc connoté positivement pour l'expérienceur.

Si l'on observe les deux autres emplois de *regretter* qui expriment un sentiment de regret-déploration, la non-concomitance du sentiment éprouvé et de l'objet du sentiment n'est pas caractéristique de cette classe de verbes. La connotation positive disparaît également.

(57) Je regrette qu'il soit là.

(58) Je regrette d'avoir échoué à cet examen.

Dans ces exemples, *regretter* n'est ni syntaxiquement ni sémantiquement commutable avec *être nostalgique* ou *avoir de la nostalgie*.

(59) *(Je suis nostalgique, j'ai de la nostalgie) qu'il soit là.

(60) *(Je suis nostalgique, j'ai de la nostalgie) d'avoir échoué à cet examen.

En fait, l'objet du sentiment, *qu'il soit là* en (59) ou *d'avoir échoué à cet examen* en (60), prend une interprétation négative. Le verbe manifeste une sensation de rejet de la part du locuteur, contrairement au verbe de nostalgie. L'objet *qu'il soit là* n'est pas spécialement négatif, mais c'est la combinaison avec le verbe *regretter* qui connote négativement l'objet.

(45) On regrette ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, d'avoir commis cette erreur.

(46) On regrette de vous déranger, le dérangement.

Pour l'emploi de *regretter* 04, soit l'exemple (46), l'effacement de l'objet est possible. Il est utilisé dans ce cas comme performatif (Austin, 1970). La formulation elliptique : *je regrette !* constitue illocutoirement la demande d'excuse.

Avec *regretter*, dans le sens de la déploration, l'objet est donc connoté négativement. De plus, contrairement aux prédicats de nostalgie, l'objet de *regretter*, au sens de la déploration, peut se situer dans le présent, le passé ou l'avenir. La non-concomitance sous-tendue pour la nostalgie n'est pas retenue pour la déploration.

(61) On regrette ta sévérité (actuelle, passée)

(62) On regrette que Pierre ne soit pas venu, que Pierre vienne demain.

On remarque que l'objet peut être concomitant au sentiment de regret (*ta sévérité actuelle* dans (61), il peut être situé dans une période antérieure au sentiment (*ta sévérité passée* dans (61), *que Pierre ne soit pas venu* dans (62)) ou postérieure (*que Pierre vienne demain* dans (62)).

En conclusion, les emplois de *regretter* se subdivisent en deux catégories : celle où l'objet du sentiment est connoté positivement pour l'expérienceur, situé obligatoirement dans une période antérieure au sentiment de regret-nostalgie et celle où l'objet du sentiment est connoté négativement pouvant être situé dans une période antérieure, postérieure ou simultanée au sentiment de regret-déploration. L'objet de la déploration est nécessairement connoté négativement.

3.2. Le nom morphologiquement apparenté *regret*

Dubois et Dubois-Charlier associent aux quatre emplois de *regretter* la même dérivation nominale *regret*. On part donc de l'hypothèse que puisque *regretter* est polysémique et peut exprimer des sentiments différents comme la nostalgie et la déploration, nous proposons, analogiquement, que le nom morphologiquement apparenté *regret* utilise le même procédé. Dans la mesure où ils forment une unité prédicative pouvant prendre une forme verbale ou nominale, ils ont pour dénominateur commun un ensemble de propriétés servant les deux catégories syntaxiques. L'hypothèse à vérifier est que l'opposition entre les verbes *regretter* exprimant la nostalgie et ceux exprimant la déploration sert également à opposer les noms morphologiquement apparentés, *regret*.

D'emblée, nous posons que *regret*, au sens nostalgique, possède les mêmes propriétés distributionnelles que les verbes *regretter* appartenant à la classe de nostalgie et répond à la construction : Nhum < expérienceur > *a le regret de* (Nhum, Nnon-animé) < objet du sentiment >.

(63) On a le regret (de notre jeunesse, de notre ancien appartement)

(64) On a le regret de notre ancien collègue

Comme pour le verbe, il a deux arguments nominaux : un Nhum en sujet qui représente l'expérienceur (*on* dans (63) et (64)) et un nom (soit humain, soit non-animé) qui représente l'objet du sentiment (*de notre jeunesse, de notre ancien appartement* en (63) et *de notre ancien collègue* en (64)).

(65) Mon rêve s'est rompu à ce point par la sonnerie du réveil, je l'ai raconté hier soir à T., et j'avais le regret de ce personnage rencontré. (Guilbert, *Le Mausolée des amants : Journal 1976-1991*, 2001)

(66) Je portais en moi la nostalgie du toujours, le regret de la permanence. (Del Castillo, *La Nuit du décret*, 1981)

Toutefois, comme nous l'avons vu *supra* pour *agrément* et *désagrément*, le schéma argumentatif du prédicat nominal *regret* dépend du choix du Vsup. Concernant l'objet du sentiment, comme pour *regretter*, il est antérieur au sentiment de nostalgie :

(67) Ta mort ferait de moi un riche héritier en rillettes et autres cochonnailles : mais tu me laisserais longtemps le regret de tes sourires. (Jardin, *Bille en tête*, 1986)

En effet, l'objet dans (67) sont les sourires d'une personne morte et donc une personne appartenant au passé du locuteur et une personne qu'il aimait. On remarque que, de nouveau, il est connoté positivement pour l'expérienteur.

Pour le prédicat nominal *regret* au sens de la déploration, là encore, il partage les propriétés relevées pour le verbe : la non-concomitance temporelle n'est pas nécessaire et l'objet est connoté négativement.

(68) On a le regret (de ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, d'avoir commis cette erreur)

(69) On a le regret (de vous déranger, du dérangement, que ces travaux vous dérangent)

Si l'on combine *regret* avec les verbes supports standards des sentiments comme *éprouver* ou *ressentir*, l'ordre des arguments et leurs rôles sont identiques à ceux du verbe *regretter* exprimant la déploration : l'expérienteur en position sujet et l'objet du sentiment en complément du verbe.

(70) Pour la première fois de sa vie, il éprouva du regret de n'avoir fait que des filles. (L'Hôte, *Le Mécréant ou les preuves de l'existence de Dieu*, 1981)

(71) Quelle tristesse et quels regrets je ressentis en voyant dans le décor que j'ai encore admiré et aimé aujourd'hui, dans ce Vémars [...] (Mauriac, *Signes, rencontres et rendez-vous*, 1983)

Comme le montrent ces exemples tirés de *Frantext*, l'objet du sentiment peut être un nom non-animé (72), un verbe à l'infinitif (73) ou une phrase (74) :

(72) Tout à la nostalgie, au regret des études interrompues parce qu'il devait gagner sa vie, il se donnait l'illusion d'être un étudiant. (Sabatier, *Les Fillettes chantantes*, 1980)

(73) Mais le débat m'a laissé le regret d'avoir dû rester aveugle aux séductions d'un autre mien voyage où mon jeune héros eût aussi trouvé, je le crois, une image à lui-même ressemblante [...] (Genevoix, *Trente mille voix*, 1980)

(74) Élections régionales 2015 en Nord-Pas-de-Calais-Picardie : « J'aurai toujours le regret que nous ne soyons pas au second tour⁷ », Fabien Roussel (PCF).

À l'instar des prédicats de déploration, l'objet est connoté négativement pour l'expérienceur : *les études interrompues* dans (72), *d'avoir dû rester aveugle* [...] dans (73) et *nous ne soyons pas au second tour* dans (74).

Quant à la temporalité, on remarque que l'objet du sentiment de *regret*, comme pour le verbe morphologiquement apparenté appartenant à la classe de déploration, peut se placer simultanément au sentiment éprouvé (75), être antérieur à ce sentiment (76) ou même ultérieur au sentiment (77) :

(75) À mon désir de savoir faire des courbettes se mêle un soudain regret de ne pas avoir les cheveux raides. (Weil, *Chez les Weil : André et Simone*, 2009)

(76) [...] et parfois je crois surprendre dans les paroles de papa un grand regret de l'abandon de son rêve ancien [...] (François, *Joue-nous « España » : roman de mémoire*, 1980)

(77) Messieurs, j'ai le regret de devoir partir en voyage⁸.

En conclusion, que le prédicat prenne la forme d'un verbe ou du nom morphologiquement apparenté, certaines propriétés syntaxiques et sémantiques sont préservées malgré le changement de catégories syntaxiques. Ceci est valable également lorsque le prédicat est adjectival.

⁷ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/elections-regionales-2015-en-nord-pas-de-calais-picardie-j-aurai-toujours-le-regret-que-nous-ne-soyons-pas-au-2nd-tour-fabien-roussel-pcf-883789.html>

⁸ [https://context.reverso.net/traduction/francais-turc/le + regret + de + devoir + partir](https://context.reverso.net/traduction/francais-turc/le+regret+de+devoir+partir).

3.3. Les adjectifs *regrettable* et *regretté*

Il existe également deux adjectifs morphologiquement apparentés à *regretter* et *regret* : *regretté* et *regrettable*. Mais contrairement au verbe *regretter* et au nom *regret*, ils ne peuvent s'apparenter à tous les emplois de *regretter*.

L'adjectif *regretté* est utilisé généralement avec un nom humain, il s'agit d'une personne décédée et dont on regrette la disparition. La personne ainsi qualifiée a donc une valeur positive :

(78) À la mémoire de notre cher et regretté ami et frère Zied MEDIOUNI⁹ (19/05/2014-19/05/2018)

Plus rarement, *regretté* se rapporte à un nom non-animé comme *situations* dans (79) :

(79) Rien ne rappelle à ce point des lieux chéris, des situations regrettées, de ces minutes dont le passage laisse d'aussi profondes traces dans le cœur qu'elles en laissent peu dans la mémoire. (Mauriac, *L'oncle Marcel*, 1988)

Ici *regretté* est associé à des objets du sentiment connotés positivement et situés dans une période antérieure au sentiment. On retrouve donc les mêmes propriétés que pour les emplois de *regretter* en tant que verbe de la classe de nostalgie.

Quant à *regrettable*, il se construit avec deux arguments : l'expérienceur et l'objet du sentiment. Il se réfère à ce dernier. Le rôle syntaxique de ces arguments dépend du Vsup choisi :

Nhum < expérienceur > (*trouve, estime, croit*) *regrettable* (Nnon-animé, *que P, de Vinf*) < objet du sentiment >

(80) Je lui dis aussi combien je trouvais regrettable que l'on s'en tînt à la lettre de ses dernières volontés en ne publiant pas ses inédits [...] (Mauriac, *Le Temps accompli*, 1991)

(81) Ce qui est important pour faire progresser la vie politique, c'est précisément de mettre le doigt sur ce qu'on estime regrettable, mauvais, sur ce qu'on veut corriger. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990)

(82) À cet égard je ne cache pas que je crois très regrettable d'avoir adopté la loi Debré

⁹ <https://www.facebook.com/tunisiellid/photos/a-la-mémoire-de-notre-cher-et-regretté-ami-et-frèrezied-mediouni19052014-1905201/1521688701275377/>

qui a provoqué dans les milieux de gauche un très profond ressentiment. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir 1963-1973*, 1989)

Si le Vsup est *être*, l'objet du sentiment est en position sujet tandis que l'expérienceur, s'il est précisé, sera placé dans un complément introduit par la préposition *pour* :

(Nnon-animé, que P, Vinf) < objet du sentiment > *est regrettable* (pour Nhum < expérienceur >, 0)

(83) Un discours politique sur un sujet de cette importance, s'il ne débouche pas sur quelque chose (au moins, sur un commencement de quelque chose) est inutile et donc regrettable. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir. 1963-1973*, 1989)

Pour l'adjectif *regrettable*, on retrouve la connotation négative de l'objet du sentiment comme pour les prédicats de la classe de déploration.

4. Rougir-rouge dans *rougir/rouge de Nsent* : verbe prédicatif ou verbe support ?

Dans les parties précédentes, nous avons pu voir que le prédicat peut prendre la forme d'un verbe ou d'une autre catégorie syntaxique, tout en préservant une partie de ses propriétés sémantiques. Toutefois, les choses ne sont pas toujours aussi évidentes. En effet, on peut être confronté à des énoncés où l'identification du prédicat peut parfois poser problème. Prenons l'exemple de *rougir de Nsent*. Cet emploi du verbe *rougir* correspond à *rougir 02* dans *LVF*, appartenant à la sous-classe P1c glosée « avoir telle manifestation physique du fait de tel sentiment », il s'agit d'un verbe transitif à sujet humain et comprenant une cause. Dubois et Dubois-Charlier (1997) lui associent le dérivé nominal *rougissement*. Il est nécessaire de préciser que les auteurs ne différencient pas les verbes prédicatifs des Vsup. Ils classent donc cet emploi de *rougir* comme un Vsent.

Salinas-Kahloul (2019) conteste cette classification : *rougir* n'entre dans aucune des 3 classes de verbes de sentiment de Ruwet (1994) puisque dans cette construction du verbe de couleur (dorénavant Vcouleur) associé à un *Nsent*, l'expérienceur est en position sujet mais l'argument objet du sentiment est inexistant, contrairement à la classe 1, du type *aimer*. Il ne

présente pas non plus de cause du sentiment en position sujet (pour la classe 2 du type *angoisser* ou la classe 3 du type *plaire*).

(84) Je lève les bras, elle rougit de honte pour moi¹⁰.

De plus, les propriétés énumérées par Vaguer (2004) confortent notre position quant à la classification de *Vcouleur* en tant que *Vsup*. En effet, on constate la commutation possible avec un *Vsup* générique comme *éprouver* ou *ressentir* (86), l'effacement du *Vsup* lors de la nominalisation (87) :

(85) Pierre rougit de honte

(86) Pierre éprouve/ressent de la honte

(87) La honte de Pierre

Dans (85), on remarque que le sujet syntaxique du *Vsup*, *Pierre*, et le sujet argumental du prédicat sont coréférents. Toutefois, la nominalisation est possible pour *rougir*, contrairement à la majorité des *Vsup*.

(88) Le rougissement de honte de Pierre

(89) Darwin observe ainsi que le rougissement de honte humain, signe de la présence du sens moral, correspond chez les primates à la colère¹¹.

Salinas-Kahloul (2019) pense que *rougir* entrerait dans la classe des verbes « sémantiquement autonomes mais employés secondairement comme supports » (Kryzanowska, Augustyn, 2008). Il serait un actualisateur externe du prédicat de sentiment auquel s'ajoute une nuance intensive. L'impossibilité d'ajouter un modifieur d'intensité au verbe ou au nom plaide dans ce sens :

(90) *Pierre rougit d'une grande honte.

(91) *Pierre rougit beaucoup de honte.

¹⁰ <https://www.erudit.org/fr/revues/xyz/2005-n82-xyz1021470/3315ac.pdf>

¹¹ <http://pierrehenri.castel.free.fr/Articles/psychomorale.htm>

Kleiber et Theissen (2021) pencheraient davantage pour l'hypothèse que *rougir* est un Vcouleur, qu'il actualise une manifestation physique dû au sentiment plutôt que le sentiment lui-même. Cependant, ils y voient également une nuance aspectuelle inchoative équivalente à *se mettre en colère*.

En fait, il nous semble que ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires. L'intensité du sentiment, comme l'expliquent Buvet *et al.* (2005), peut se traduire par un certain comportement, une manifestation physique de ce sentiment : un hurlement quand on est en colère (*hurler de rage*), un bond lorsqu'on est joyeux (*bondir de joie*) ... Cette manifestation physique peut se traduire par un changement de couleur (Leeman, 1987) : *rougir de confusion/de honte, pâlir d'envie, blêmir d'épouvante*...

Kryzanowska et Augustyn (2008) expliquent que ces verbes qui sont normalement « sémantiquement autonomes » peuvent être employés comme supports. De fait, le sens du verbe ne disparaît pas complètement mais une partie en est préservée.

On pourrait donc conclure que *rougir* est la manifestation physique d'un sentiment, cette manifestation n'apparaît que parce que ce sentiment est intense. Il n'exprime pas lui-même le sentiment mais permet à la fois d'actualiser le sentiment, comme un simple outil grammatical, et de souligner son intensité. D'ailleurs, on remarque que la manifestation physique va se traduire différemment selon le sentiment. On va *bondir de joie, chanceler de désespoir, griller d'impatience, rougir de honte/de colère/de plaisir*... En revanche, on ne pourra **bondir de honte, *bouillir de joie, *rougir de tristesse, *griller de peur*... Ces Vsup d'intensité sont appropriés à certains sentiments bien particuliers, et d'ailleurs s'appliqueront davantage à des Nsent exogènes plutôt qu'à des Nsent endogènes.

(92) Pierre bondit de joie / *gaieté

L'adjectif morphologiquement apparenté *rouge* accepte la construction avec *de* + Nsent, *rouge de honte*. Comme pour le verbe, il véhicule l'intensité à travers une manifestation physique du sentiment qui est le changement de couleur. Il sélectionne les mêmes Nsent que le verbe. Le changement de

catégorie syntaxique ne change pas la saturation sémantique véhiculée par le verbe *rougir*.

Conclusion

Au terme de cette étude et conformément à la problématique annoncée *supra*, nous sommes en mesure de dresser un bilan des résultats auxquels nous pensons être parvenue. Partant du postulat harrissien de départ qui pose que la phrase est l'association d'au moins un prédicat et de son ou ses arguments, et que celui-ci peut prendre des formes différentes : d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif, nous sommes à même de confirmer certains aspects annoncés dans l'introduction.

À partir de *LVF*, nous avons pu vérifier qu'un prédicat possède bel et bien un ensemble de propriétés syntactico-sémantiques qui sont partagées par les différentes formes syntaxiques. En effet, si l'on considère les verbes *agrée*r et *désagrée*r de la sous-classe P2b de *LVF*, ils partagent le même schéma argumental que les noms morphologiquement apparentés *agrément* et *désagrément*, combinés à certains *Vsup*, à condition qu'ils soient causatifs, sinon l'ordre des arguments sera inversé.

Quant au verbe *regretter*, *LVF* considère qu'il a quatre emplois différents. Nous avons pu montrer que deux d'entre eux relèvent d'un sentiment de nostalgie où l'objet du sentiment présente plusieurs contraintes : il doit être dans une époque antérieure à celle du sentiment et être connoté positivement. Tandis que pour les deux derniers emplois de *regretter*, l'objet du sentiment est confronté à une seule contrainte : l'objet est connoté négativement et il exprime un sentiment de regret-déploration. Cette propriété se trouve également partagée par le nom morphologiquement apparenté *regret*. Pour les adjectifs, *regretté* se rapporte exclusivement à un nom humain, une personne décédée, appartenant au passé de l'expérienceur et que ce dernier appréciait. Dans ce cas, il relève d'un sentiment de nostalgie alors que *regrettable* se rapporte à un objet qui prend la forme d'un nom non-animé et qui est connoté négativement. Il illustre ainsi exclusivement le sentiment de regret-déploration.

Il existe toutefois des limites à cette démonstration car tous les prédicats n'existent pas sous toutes les formes syntaxiques. Le prédicat *nostalgie*, par exemple, existe sous la forme nominale, sous la forme adjectivale (*nostalgique*). En revanche, il n'existe pas de verbe morphologiquement apparenté.

De plus, la limite entre verbe prédicatif et verbe support est parfois floue. *Rougir* est un Vsup intensif mais ne s'applique qu'à une catégorie de sentiments, plutôt exogènes, qui sont une manifestation d'un sentiment vif. Le sens du verbe prédicatif est en partie maintenu (ici le changement de couleur). En tant que Vsup, il vient nuancer le prédicat de sentiment en lui ajoutant à la fois une nuance intensive et inchoative.

Bibliographie

- Anscombre, J.-C. 1995. « Morphologie et représentation événementielle : le cas des noms de sentiment et d'attitude ». *Langue française*, n°105, p. 40-54.
- Austin, J.-L. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.
- Buvet, P.-A., Girardin, C., Gross, G., Groud, C. 2005. « Les prédicats d'<affect> ». *LIDIL*, n° 32, p 123-143.
- Dubois, J., Dubois-Charlier, F. 1994. *Les Verbes français*. Paris : Larousse.
- Frantext. [En ligne] : www.frantext.fr [consulté le 20 août 2024].
- Greška, A. 2022. « Étude des prédicats nominaux dans le lexique de la perception visuelle ». *Neophilologica*, T. 34, p. 1-36.
- Gross, G. 1984. « Compléments adverbiaux et verbes supports ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 13, n° 2, p. 123-156.
- Gross, G. 1994. « Classes d'objets et description des verbes ». *Langages*, n°115, p. 15-30.
- Gross, M. 1975. *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*. Paris : Hermann.
- Harris, Z. 1970. *Structures mathématiques du langage*. Paris : Duculot
- Harris, Z. 1976. *Notes du cours de syntaxe*. Paris : Le Seuil.
- Kleiber, G., Theissen, A. 2021. *Rougir dans rougir de colère : un verbe support ?*. In : Lauwers, P., Paykin, K., Iliaia, M., Meullemann, M. et Hadermann, P. (dir.). *Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l'argument*. Reims : Editions et Presses universitaires de Reims, p.151-172.
- Kryzanowska, A., Augustyn, M. 2008. « La combinatoire des noms d'affect avec les verbes supports ». *Roczniki Humanistyczne*, n° 56 (5), p. 5-18.

- Lauwers, P., Paykin, K., Iliaia, M., Meulleman, M., Hadermann, P. 2021. Introduction : du prédicat à l'argument. In : Lauwers, P., Paykin, K., Iliaia, M., Meulleman, M. et Hadermann, P. (dir.). *Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l'argument*. Reims : Éditions et Presses universitaires de Reims, p. 9-24.
- Leeman, D. 1987. « À ma grande surprise... ». *Revue québécoise de linguistique*, vol.16 n° 22, p. 225-266.
- Leeman, D. 1991. « *Hurler de rage, rayonner de bonheur* : Remarques sur une construction en *de* ». *Langue française*, n° 91, p. 80-101.
- Le Pesant, D., Mathieu-Colas, M. 1998. « Introduction aux classes d'objets ». *Langages*, n°131, p. 6-33.
- Melčuk, I., Polguère, A. 2008. « Prédicats et quasi-prédicats sémantiques dans une perspective lexicographique ». *LIDIL*, n° 37, p. 99-114.
- Novakova, I., Guentchéva, Z. 2008. « Syntaxe et sémantique des prédicats ». *LIDIL*, n° 37.
- Rastier, F. 1994. « L'activité sémantique dans la phrase ». *L'Information grammaticale*, n° 63, p. 3-11.
- Ruwet, N. 1994. « Être ou ne pas être un verbe de sentiment ». *Langue française*, n°103, p. 45-55.
- Salinas, C. 2016. *Les prédicats de sentiment dans les Verbes français de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier : analyse et prolongement*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- Salinas-Kahloul, C. 2019. « Pour un traitement syntactico-sémantique des verbes de couleur *rougir, bleuir, verdir* et *jaunir* ». *Lexique*, n° 24, p. 71-86.
- Vaguer, C. 2004. Qu'est-ce qu'un verbe support ?. In : C. Vaguer et B. Lavieu (dir.). *Le verbe dans tous ses états*. Namur : Presses Universitaire de Namur, p. 117-134.



© Synergies Tunisie, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
<https://gerflint.fr/>
<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

